Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 022-212200265-20260507-DELIB_2026_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE CALORGUEN (Côtes-d'Armor)

Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 10 Votants : 11

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit AVRIL à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de CALORGUEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LUCAS, Maire (sauf pour le vote du compte financier unique où Madame VANHOOVE Stéphanie, troisième adjointe, prend la présidence).

Date de la convocation : 16 avril 2026.

Présents : Mesdames et Messieurs LUCAS Yannick, VANHOOVE Stéphanie, LAGUETTE Pascal, L'HERMITTE Christelle, HINAULT Alexandre, MOYON Soizick, BONJOUR Jérôme, METAYER Céline, ATTORRESI Vincent et FINET Virginie.

Absents Excusés : Mme DELAUNEY Réjane, Mr BEAUCHESNE Erwan, Mr ROBERT Frédéric, Mme LENORMAND Clarisse, Mme LELANDAIS Soizic.

Procurations : Mr ROBERT Frédéric a donné procuration à Mr LAGUETTE Pascal

Secrétaire de Séance : Mme VANHOOVE Stéphanie

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du Conseil Municipal du 02 Avril 2026.

2026 -17 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote à main levée :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix pour,

Vu les résultats du vote, le Conseil Municipal,

DECIDE la reconduction des taux d'imposition pour l'année 2026, soit :

Taxes directes locales	Taux d'imposition 2025	Taux d'imposition 2026
Taxe Foncière Bâtie	34,09%	34,09%
Taxe Foncière Non Bâtie	63,67 %	63,67 %
Taxe d'habitation	11,95 %	11,95 %

MAIRIE DE CALORGUEN (Côtes d'Armor)

Transmis en préfecture et rendu exécutoire ;
A Calorguen, le 04/05/2026

Le Maire,
M. Yannick LUCAS

La Secrétaire de Séance,
Mme VANHOOVE Stéphanie